IMT Nuremberg Archives

H – 598

International Court of Justice

947
7
V

SB.I

H0598 – 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

AUDIENCE DU 22 JUIN 1946 A 10h.

sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

LE PRESIDENT.- Docteur von Lundinhouse, le Tribunal voit que vous avez fait une requête supplémentaire concernant un témoin de plus, l'ambassadeur François Poncet et également pour quelques documents .

DR VON LUDINGHOUSE - Monsieur le Président je voudrais en ce quiconcerne la demande d'audition de M.François Poncet, dire ce qui suit : l'ambassadeur François Poncet a répondu à notre invitation qui lui est bien parvenue, j'ai reçu sa lettre avant hier grâce au Ministère public français . Il ne s'agit que d'une copie mais la délégation du Ministère public français m'a promis de produire devant le Tribunal l'original de cette lettre . Je demande que son emploi soit autorisé, le Ministère Public britannique nefait aucune objection à ce que cette lettre soit produite .

LE PRESIDENT .- Vous voulez dire : l'emploi de la lettre ?

DR VON LUDINGHOUSE.- Oui, l'utilisation de cette lettre . Quant à l'audition orale du témoin , elle est inutile Il en est de même pour la requête formulée en conséquence .

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que c'est là une procédure adéquate, compte tenu cependant de la pertinence de cette lettre . En ce qui concerne les autres documents que vous demandez à produire, le Ministère public a-t-il des objections à formuler ?

H0598 - 0003

DR VON LUDINGHAUSEN - Oui, dans deux cas j'ai opéré des râtures sur deux documents que je voulais produire et cela a soulevé des objections de la part du Ministère public, je les ai rayés de ma documentation, vous ne les trouverez plus dansmon livre de documents .

LE PRESIDENT - D'après ce que j'ai devant moi le Ministère public a élevé des objections au sujet de 3 de ces documents .

DR VONLUDINGHAUSE N.- Lesnuméros 93 et II0 de mes livres de documents ont soulevé des objections et je les ai laissé tomber .

LE PRESIDENT - Bien, je vous demande pardon, j'avais tort . Vous les avez barrés .

DR VO N LUDINGHAUSEN - Monsieur le Président voulez-vous me permettre de faire une remarque préliminaire . Jusqu'ici je n'ai eu la traduction que pour les livres de documents N° I et les autres documents n'ont pas encore été traduits, néanmoins, je voudrais que vous m'autorisiez à produire les documents au fur et à mesure des questions que je poserai à mon client , évidemment en donnant les références et les numéros et même d'en citer des passages, bien qu'ils ne soient pas traduits, afin que nous puissions respecter le lien entre les différentes questions, sous réserve de représenter les documents ultérieurement quand ils auront été traduits, cela nous permettrait peut-être de gagner du temps .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous dire , les documents qui sont devant vous, avant d'appeler l'accusé ?

DR VON LUDINGHAUSEN.- Non, ce sera au cours de mon interrogatoire que je les roduirai, pas avant .

H0598 - 0004

LE PRESIDENT.- Alors vous proposez d'appeler l'accusé à la barre .

DR VON LUDINGHAUSEN.- Je vous en prie .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous nous dire votre nom .

LE TEMOIN.- Constantin von Neurath .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter ce serment après moi : Je jure par Dieu tout-puissant et omniscient que je dirai la pure vérité, sans rien retenir et sans rien ajouter .

(Le témoin répète le serment)

Voulez-vous vous asseoir .

INTEROGATOIRE PAR DR VON LUDINGHAUSEN.-

Q.- Monsieur von Neurath, voulez-vous nous donner une vue rapide sur votre origine, votre enfance et votre éducation .

R.- Je suis le 2 Février 1873 . La famille de mon père est une vieille famille de fonctionnaires, mon grand père mon arrière grand père, mon bi aieul, mon triaieul étaient ministres de la Justice et des Affaires étrangères dans le royaume du Wurtemberg . La famille de ma mère est une famille d'aristocrates de la Souabe , dont les ancêtres étaient pour la plupart des officiers dans l'armée impériale autrichienne . Jusqu'à ma douzième année j'ai élevé à la campagne de la façon la plus simple et mes parents insistaient particulièrement sur le devoir de dire la vérité, sur le sentiment de la responsabilité, sur le patriotisme et sur un mode de vie chrétien . J'ai été élevé avec une patience et une tolérance pour la vie d'autrui .

Q.- Vous avez ensuite passé vos examens et fait des études n'est- ce pas ?

H0598 - 0005

R.- Après avoir fait mes études au lycée, j'ai étudié à Tubingen et à Berlin la science du droit et j'ai réussi mes deux examens d'Etat juridique .

Q.- Quelles sont les situations que vous avez occupées dans la fonction publique après la fin de vos études jusqu'au moment où vous avez été nommé Ministre des Affaires étrangères ?

R.- En I90I je suis entré au Ministère des Affaires étrangères du reich, j'ai commencé par travaillér dans la Centrale à Berlin . En I903 j'ai été affecté au Consulat général à Londres, ensuite de nouveau j'ai été aux Affaires étrangères à Berlin où j'ai travaillédans tous les services du Ministère . En I9I4 ..

LE PRESIDENT.- Voulez-vous dire que vous êtes resté onze ans à Londres ?

R.- Oui . Ensuite, je suis devenu Conseiller d'ambassade à Constantinople . A la fin de I9I6 j'ai donné ma démission du service diplomatique à cause de divergences de vues avec la politique du chancelier de l'empire von Bethman-Hollweg . Je devins chef de cabinet du roi de Wurtemberg et cela jsusqu'à la révolution à la fin de I9I8 . An février I9I9 le Commissaire du peuple social démocrate Eberth me demande de réintégrer le service diplomatique . J'ai fait cela tout en préservant mes droits de conserver mon attitude politique et je devins ministre au Danemark . Je commençais par essayer d'apaiser les divergences entre le Danemark et l'Allemagne au sujet de la question du Schleswig . En Décembre I92I je devins ambassadeur à Rome auprès du Quirinal jusqu'en I930 . Là j'assistais à la révolution fasciste avec ses évènements sanglants et ses effets . Au début j'eus de vives divergences avec Mussolini mais peu

H0598 - 0006

à peu elles se transformèrent en un état de confiance de sa part, vis-à-vis de moi .

Au cours de la première guerre mondiale, j'étais capitaine dans un régiment de grenadiers . J'ai obtenu en Décembre 1914, pour courage devant l'ennemi la croix de fer de première classe . J'ai été blessé, ensuite je fus renvoyé à mon poste à Constantinople .

Q.- Quelle était votre attitude à légard de l'Eglise et de la religion .

R.- Comme je l'ai déjà mentionné j'ai été élevé dans le sens chrétien et je suis un membre de l'Eglise et de la morale chrétienne . Je l'ai considéré toujours comme la base d'un Etat . J'ai toujours essayé auprès d'Hitler de combattre et de compromettre l'efficacité de l'attitude anti-cléricale de certains milieux du parti; contre les excès et les abus d'organisation du parti et de certaines personnes isolées contre l'Eglise, contre les couvents, et j'ai, dans la mesure où cela m'a été possible procédé à des interventions constantes .

Q.- Monsieur le Président, je voudrais ici me référer à une déclaration sous foi du serment de l'archevêque Wurm concernant ce sujet, à Stuttgart . Cette déclaration sous serment se trouve sous le N° I dansmon livre de documents I page 6 :

"J'ai fait la connaissance de M. von Neurath au moment de la lutte contre l'Eglise . J'ai toujours cru pouvoir m'adresser à lui en tant que compatriote et en tant que descendant d'une famille fidèle à la cause de l'Eglise évangélique Son père était membre du synode local évangélique . Cette confiance que j'avais en lui n'a d'ailleurs jamais été trompée . Il m'a reçu à plusieurs reprises et m'a permis d'avoir à plu-

H0598 - 0007

reprises
sieurs/également , des conversations avec d'autres membres du Cabinet du Reich, en particulier en automne 1934, lorsque, par les violations constantes du droit de l'archevêque du Reich Ludwig Muller, à cause de la résistance contre la domination de l'Eglise, j'avais été obligé de démissionner de mon poste et que j'avais été interné dans mon appartement il m'avait permis d'avoir un entretien avec le Ministre de l'Intérieur du Reich, Docteur Frick et le Ministre de la Justice du Reich, docteur Kurtner, au sujet de ma libération et de ma révocation comme évêque , et à un entretien dans la Chancellerie du Reich qui a eu comme effet le retrait de cette législation contraire au droit de l'évêque du Reich .

"Dans les périodes ultérieures de cette lutte contre l'Eglise, j'ai toujours trouvé auprès de lui un accueil amical et une compréhension totale pour tout ce qui concernait l'Eglise ."

Je voudrais ensuite me référer à une déclaration sous foi du serment d'un vieil ami intime de l'accusé, l'avocat et notaire Manfred Zimmermann à Berlin .

De cette déclaration sous foi du serment je voudrais lire un court extrait

LE PRESIDENT.- Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le lire en entier, le Tribunal le prendra en considération .

DR VON LUDINGHAUSEN. - J'y avais attadhé de l'importance, parce que cette deuxième déclaration émane d'un homme qui connait intimement l'accusé depuis 40 ans . Je voulais donc en plus de la déclaration de l'archevêque Wurm citer également les déclarations d'un homme qui connaissait la vie journalière de l'accusé, mais si M.le Président croit qu'il n'est pas nécessaire de la lire ici, je voudrais simplement m'y référer .

H0598 - 0008

LE PRESIDENT - J'ai dit qu'il n'est pas besoin de le lire en entier, mais vous pouvez attirer notre attention sur les passages essentiels .

DR VONLUNDINGHAUSEN - Monsieur le Président le passage que je voulais citer ici se trouve page 5 de cette déclaration sous foi du serment, sous le numéro 5 Elle commence ainsi :

"Constantin von Neurath d'après sa famille, son éducation et sa vie, est sous tous les rapports une personnalité très marquante ."

Puis-je y renoncer ?

Je voudrais alors soumettre au Tribunal une déclaration du prêtre Roller, bourmestre de Linz . Vous la trouverez sous mon numéro 24 dans mon livre de documents .

M. von Neurath quelle est votre attitude en ce qui concerne la question juive ?

R.- Je n'ai jamais été un antisémite . D'ailleurs mes convictions de chrétien et d'humanisme m'n auraient empêché . Une canalisation de l'influence exagérée des juifs dans tous les domaines de la culture et de l'administration telle qu'elle s'était développée en Allemagne après la première guerre mondiale ne me paraissait pas comme souhaitable , mais toutes les mesures de violance vis-à-vis des juifs, je m'y oppose aussi bien que je m'oppose à la propagande antisémite . Toute la politique raciste du Parti national socialiste, je la considérais comme fausse, & c'est la raison pour laquelle je l'ai combattue .

Après la mise en vigueur des lois anti-juives, je me suis opposé à leur application et j'ai maintenu en fonctions aussi longtemps que cela m'a été possible, les membres non aryens des Affaires étrangères .

Ce n'est qu'après que le Parti eut obtenu le droit de

H0598 - 0009

décider quant à la nomination de fonctionnaires que j'ai été forcé de me borner à la défense de certaines personnalités . Dans beaucoup de cas j'ai obtenu pour ces personnalités la possibilité d'émigrer . Ce que l'on appelait les lois raciales a été conçu par un fanatique raciste du Parti et malgré mes objections expresses à Nuremberg, ellesont été adoptées .

Q.- Je voudrais ici me référer et citer une courte phrase d'une déclaration sous foi du serment de l'ancien ambassadeur Bruefer . Ce document se trouve sous le numéro 4 dans mon livre de documents . L'ambassadeur Bruefer, était directeur ministériel au Ministère des Affaires étrangères à l'époque où M.von Neurath était ministre des Affaires étrangères . Je voudrais en citer une brève phrase montrant sa position à l'égard des fonctionnaires (page 2I) :

"Monsieur von Neurath est intervenu à plusieurs "reprises en faveur de fonctionnaires des ministères, qui "à cause de leur croyance, de leur race, ou de leur appartenance antérieure à d'autres partis, étaient persécutés par les natio- "naux socialistes . C'est ainsi que jusqu'à la mort de Hindenbourg aussi longtemps que Neurath avait encore dans son ressort "toures les questions concernant les fonctionnaires, un grand "nombre de fonctionnaires juifs ou de sang mêlé, purent conserver leur place . Il y eut même desnominations de tels fonction- "naires . Ce n'est qu'après la mort de Hindenbourg que la décision "en dernier ressort fut ôtée au Ministre du Reich et également "aux autres chefs de ressort, en ce qui concerne la question "des fonctionnaires, que ces questions furent remises dans "le ressort du remplaçant du Fuhrer sur ce terrain également, que "le radicalisme du Parti se fit jour Particulièrement après la "démission de Neurath et prit des formes de plus en plus aigues !"

LE PRESIDENT.- Quelle réponse était-ce ?

H0598 - 0010

DR VON LUDINGHAUSEN.- C'est une réponse qui est contenue dans la déclaration sous foi du serment de l'ancien ambassadeur Pruefer .

LE PRESIDENT - Oui, mais quelle réponse ?

DR VON LUDINGHAUSEN - C'est un affidavit, Monsieur le Président, c'est un questionnaire .

LE PRESIDENT - oui mais il y a des paragraphes dans notre copie .

DR VON LUDINGHAUSEN - C'est la réponse à la question I8 .

Je voudrais ensuite attirer l'attention du Tribunal sur un affidavit de la baronne Ritter à Munich . La baronne Ritter est une parente assez éloignée de l'accusé, c'est la veuve de l'ancien ambassadeur de Bavière auprès du Vatican . Elle connait M . von Neurath depuis de longues années et connait d'une façon très précise toutes ses croyances . C'est le N° 3 dans mon livre de documents et je voudrais citer un court passage de la pge 3

"Cette même tolérance, M. von Neurath l'avait "aussi bien pour les confessions de chrétiens que pour les questions juives . Il a refusé d'une façon catégorique et "formelle la politique raciste d'Hitler . Pratiquement il a "pu jusqu'à l'année I937 empêcher le renvoi dans son ressort "des fonctionnaires juifs . De plus toutes les personnes qui "étaient dans son entourage professionnellement ou personnellement et quitombaient sous le coup de la législation anti- juive "ont été aidées par lui et il a pu écarter d'eux tous les dé- "savantages financiers ou autres auxquels ils étaient exposés."

Monsieur von Neurath quelle était votre attitude à l'égard des mesures anti-juives d'Hitler ?

H0598 - 0011

R. - Et bien, je voyais là un antisémitisme tel qu'il se manifestait assez fréquemment, à l'intérieur du peuple allemand, mais sans avoir évidemment des effets pratiques contre tous les excès dont j'ai eu connaissance. J'ai protesté auprès d'Hitler et cela, pas seulement pour des raisons de politique étrangère, et je lui ai demandé de retenir les ailes de Goebbels, et même d'Himmler.

Q. - Je voudrais ici ajouter une phrase, une question, à savoir la suivante : que saviez-vous de l'activité et des débordements de la Gestapo, des SA, et des SS.

Je voudrais ici vous rappeler les déclarations du témoin Gisevius qu'on a entendu ici il y a quelque temps. Il a dit : de plus l'un des collaborateurs les plus intimes du Ministre des Affaires Etrangères d'alors, qui était chef du Protocole, l'Ambassadeur von Buloschwandt a reçu de moi autant de matériel que j'ai pu lui remettre, et d'après les informations de von Buloschwandt il a plusieurs fois présenté ce matériel au Ministre."Il s'agit ici soit-disant d'un matériel, il s'agit de débordements dont furent victimes des étrangers notamment.

R. - A propos de cette déclaration de Gisevius disant que j'aurais eu une connaissance normale des activités de la Gestapo par mon chef de bureau c'est une assertion absolument inexacte sur le plan général. Sur le plan de mon service, j'entendais évidemment parler les plaintes des Ambassadeurs et des ministres, des récits de bastonnades, et d'arrestations par les SA et par la police, mais en ce qui concerne l'institution générale de la Gestapo et leur activité, je n'en savais rien.

Dans tous les cas dont j'ai eu connaissance, je suis intervenu auprès du Ministre de l'Intérieur qui était le supérieur de la Gestapo pour demander des éclaircissements et le chatiment des coupables ;

H0598 - 0012

FP/2
22/6/46
IO.45 à 11 h.

Q. - Que saviez-vous ou qu'avez-vous appris sur les camps de concentration ? Quand avez-vous, pour la première fois, entendu parler de cette institution, et quand avez-vous entendu parler de façon générale des conditions de ces camps ?

R. - L'institution de ce qu'on a appelé les camps de concentration, je la connaissais de la guerre des Boers. L'existence de ces camps en Allemagne fut portée à ma connaissance en 1934 ou 1935, lorsque de vieux fonctionnaires de mon administration, et parmi eux précisément le chef du protocole cité par M. Gisevius, furent soudain arrêtés. Au cours des enquêtes que j'ai faites à leur sujet, je constatais qu'ils avaient été envoyés dans ce qu'on a désigné comme étant un camp de concentration. Je convoquai M. Himmler et M. Heydrich, et je leur fis des reproches, et il y eut là entre eux et moi de très vives divergences; ~~xxxxxx~~ comme je me plaignais aussi auprès de Hitler, les deux fonctionnaires furent libérés. Je les ai gardés jusqu'à mon départ, et tous les deux m'ont dit que le traitement dans leur camp de concentration évidemment abstraction faite de la suppression de la liberté, n'avait pas été mauvais. Le camp de concentration dans lequel ils avaient été envoyés était le camp d'Oranienburg. Plus tard, j'ai également entendu parler de l'existence de Dachau et en 1939, aussi de Buchenwald, et cela parce que les étudiants tchèques avaient été pris par Himmler, et avaient été envoyés à Buchenwald.

Mais de la quantité de camps de concentration dont on a parlé ici, ni surtout du traitement des internés de camps d'élimination, de leur destruction, je n'en ai entendu parler pour la première fois qu'ici, à Nuremberg.

Q. - Par qui et quand avez-vous été nommé Ministre des Affaires Etrangères, et comment cette nomination est-

H0598 - 0013

elle intervenue ?

R. - J'ai été nommé le 2 juillet 1932. J'ai été nommé Ministre des Affaires Etrangères par le Président du Reich von Hindenburg. Hindenburg, dès 1929, après la mort de Streseman avait voulu me nommer Ministre des Affaires Etrangères ; au moment donné, j'avais refusé ce poste, parce qu'étant donné les conditions des rapports de partis régnant au Reichstag, au moment donné, je ne voyais pas de possibilité pour la conduite d'une politique étrangère stable. Je n'étais membre d'aucun des grands partis allemands, par conséquent je n'aurais pu trouver aucune sorte d'appui dans le Reichstag d'alors.

Q. - Mais....

R. - Un instant, je vous prie. Mais Hindenburg reçut de moi la promesse d'obéir à son appel si la patrie était en danger.

Dr. von LUEDINGHAUSEN. - Je voudrais citer ici le télégramme dans lequel à cette époque le Ministère des Affaires Etrangères donna connaissanceà M. von Neurath que le Président du Reich désirait qu'il entre alors dans une position dirigeante dans le Gouvernement. C'est le procès-verbal d'un télégramme transmis téléphoniquement qui a la teneur suivante : cela se trouve sous le n° 6 dans mon Livre de documents :

"à déchiffrer par M. l'Ambassadeur
personnellement.

"Berlin, le 31 mai 1932

"Monsieur le Président du Reich vous prie, en se référant à vos déclarations antérieures de prendre en charge le Ministère des Affaires Etrangères dans le Cabinet présidentiel en cours de formation qui ne pourra pas être fait sans personnalités de la droite qui ne sont pas liées

H0598 - 0014

par des partis politiques et qui auront moins besoin de l'appui du Reichstag que de l'autorité du Président du Reich. Le Président du Reich vous adresse un appel pressant de ne pas refuser vos services à la patrie, dans cette heure difficile.

"Au cas où vous ne pourriez pas donner immédiatement une réponse affirmative, je vous prie d'arriver à l'instant."

"Signé Buelow."

Buelow était à ce moment-là Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères. Je me réfère ensuite à un passage d'une lettre du chef du département politique des Affaires Etrangères au sujet de cette nomination de M. von Neurath au Ministèredes Affaires Etrangères, lettre qu'il adressait à cette époque-là à l'un de ses amis, l'Ambassadeur Ruemelin. L'auteur de cette lettre, le directeur ministériel Dr. Koepke, pourra confirmer ici ce qui est écrit, c'est-à-dire le fait que cette lettre est conforme à l'original de celle qu'il a envoyée à l'Ambassadeur Ruemelin. Je crois donc que je puis, pour le moment, renoncer à citer cette lettre. Ce document se trouve sous le N° 8 dans mon Livre de Documents.

Est-ce que vous avez accepté le coeur léger ce poste particulièrement difficile à cette époque, à l'appel du Président von Hindenburg ?

R. - Non, en aucune façon. Je n'avais aucune envie de prendre le poste épineux de Ministre des Affaires Etrangères. J'étais content d'être Ambassadeur à Londres, j'avais une position estimée auprès du Gouvernement et de la famille royale, et j'espérais pouvoir être utile aux deux pays,à l'Angleterre et à l'Allemagne. Mais je ne pouvais pas me refuser à un tel appel de Hindenburg. Même alors, même étant donné cet appel,

H0598 – 0015

je ne pris ma décision qu'après avoir eu une longue conversation avec lui, conversation au cours de laquelle je lui avais exposé les buts et ma conception de la politique étrangère de l'Allemagne, et je lui avais dit que je tenais absolument à obtenir l'égalité des droits pour l'Allemagne, mais par des moyens pacifiques, que je voulais également renforcer sa position dans le cadre des nations, et cela grâce à une souveraineté totale des Allemands sur les territoires allemands.

Q. - Je voudrais à ce propos attirer l'attention du Tribunal sur l'affidavit déjà cité de l'ancien Ambassadeur Pruefer qui se trouve sous le n° 4 dans mon Livre de Documents, et je voudrais lire le sous-paragraphe n° 7 dans lequel est traité cet appel du Président von Hindenburg à l'accusé. Dans mon livre de Documents allemands, cela se trouve à la page 27.

"Dans les cercles des fonctionnaires supérieurs du Ministère des Affaires Etrangères, le fait était connu que Hindenburg, lorsqu'il a fait d'Hitler le Chancelier du Reich y avait ajouté la condition expresse que Neurath garde son poste comme Ministre des Affaires Etrangères. Le Baron von Neurath lorsqu'il prit en charge ce poste en 1932 n'avait fait aucun effort pour occuper ce poste. Bien au contraire, dès 1929, lorsqu'Hindenburg lui avait proposé ce poste, il avait refusé en donnant comme raison que, étant donné qu'il n'appartenait à aucun parti, il ne se sentait pas propre à occuper ce poste dans un Etat parlementaire, étant donné qu'il n'avait derrière lui aucun parti.

"Ce n'est que lorsque le Président du Reich von Hindenburg qui était particulièrement estimé de M. von Neurath, a appelé en 1932 son premier Cabinet Présidentiel que Neurath écarta ses scrupules et prit dans ce Cabinet le poste de Ministre des Affaires Etrangères."

H0598-0016

Dr. von LUDINGHAUSEN.- Comment considériez-vous à cette époque la situation intérieure de l'Allemagne ?

M. von NEURATH.- Le développement des rapports de partis en 1932 s'était aiguisé de telle façon que même, à mon avis, il n'y avait plus que deux possibilités de gouverner, soit une participation du Parti national-socialiste devenu très important numériquement, ou alors, si l'on voulait écarter cela, la guerre civile. Les détails sur la constitution du gouvernement en 1933 et la prise du pouvoir par HITLER ont été décrits abondamment ici par l'accusé von PAPEN.

Q.- Quel était votre jugement personnel et quelle était votre attitude envers HITLER et le national-socialisme en général et les idées nationales-socialistes en particulier ?

R.- HITLER, je ne le connaissais pas personnellement. Les méthodes du parti dans leur lutte pour le parti et pour l'Etat me faisaient horreur. Les idées, je ne les connaissais pas dans leur détail. Quelques-unes me paraissaient bonnes sur le plan social notamment. D'autres, je les considérais comme des phénomènes révolutionnaires qui s'affaibliraient peu à peu, comme je l'avais constaté au cours de la révolution en Allemagne en 1918, et en Italie avec la révolution fasciste. Dans l'ensemble j'étais hostile au national-socialisme. En tout cas, au moment donné je considérais qu'un rôle décisif d'HITLER et du parti national-socialiste dans la politique allemande ou la conduite de cette politique par HITLER seul comme faux et non conforme à l'intérêt de la politique étrangère de l'Allemagne.

Q.- Je voudrais ici citer encore un passage de l'affidavit déjà cité de l'Ambassadeur P....., n° 4 de mon livre de documents qui se trouve page 28. Ce passage est intéressant dans la mesure où ce P..... était un fonctionnaire de son Ministère. : Le Baron von NEURATH n'était pas un national-socialiste. Sur la base de son éducation et de sa tradition, il était même nettement hostile aux doctrines nationales-socialistes, dans la mesure où elles contenaient des maximes radicales et des principes de

.../..

H0598 - 0017

violence. Cette négation, dont il ne se cachait nullement, avait surtout trait aux excès des organismes du Parti contre des gens de croyances différentes et tout particulièrement contre les Juifs ou des hommes qui avaient du sang juif mêlé, et également contre l'ingérence générale du Parti national-socialiste dans chaque manifestation vitale du peuple et de l'Etat allemands, en d'autres termes sur l'aspiration totalitaire, le principe du Führer et en un mot la dictature. Le Baron von NEURATH, notamment dans les années 1936 à 1938, lorsque je le voyais très souvent en ma qualité de chef du service financier et du service du personnel, m'a très souvent dit à moi, en présence d'autres, et ce sans équivoque, de quelle façon il était peiné et inquiet par le développement rapide de la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne".

M. le Président, je voudrais ensuite demander au Tribunal de prendre acte du questionnaire du comte von SCHWERIN-K..... ancien Ministre des Finances du Reich, qui se trouve sous le n° 25 dans mon livre de documents.x

*Etant donné vos idées et vos conceptions de politique extérieure , quelle était votre attitude envers le Traité de Versailles et la Société des Nations ?

R.- Dans les stipulations innombrables et dont une si grande partie sont impossibles dans le Traité de Versailles et qui ont eu pour effet de mettre le désordre dans le monde entier, se trouvent les racines du national-socialisme et également les origines de la deuxième guerre mondiale. Le fait même de lier ce Traité de Versailles à la Société des Nations ~~est~~ que, dans une certaine ~~m~~esure, ces deux éléments étaient indissolubles. Le but fondamental de la Société des Nations, c'est-à-dire la fraternité des peuples et le maintien de la paix ~~d~~evinrent illusoires. Bien sûr le statut de la SDN ~~n~~ prévoyait ~~p~~ la possibilité d'une révision, mais la SDN n'a pas utilisé cette possibilité révisionniste.

Après que les Etats-Unis se fussent exclus de la participation à la SDN, la Russie également et plus tard le Japon demeurèrent en dehors d'elle. Cette soi-disant Société des Nations se composait

H0598 - 0018

dans sa majorité écrasante seulement d'une assemblée d'intéressés pour le maintien du statut-quo tel qu'il avait été créé par le Traité de Versailles.

Afin ~~d'éviter~~ d'essayer d'écarter les tensions qui grandissaient par la suite, les aspirations de l'Assemblée des Nations furent telles qu'elle ne voulait rien changer à l'état existant. Or un grand peuple se trouvait mis en état d'infériorité par le Traité de Versailles, et que ce grand peuple ne pourrait pas tolérer cela longtemps, tout homme d'Etat expérimenté devait le reconnaître. C'était le cas non seulement en Allemagne, mais même à l'étranger. Bien des gens disaient que tout cela finirait mal, mais à Genève on ne tenait aucun compte des discours vains de politiciens vaniteux.

Q.- Il est indéniable que la politique étrangère de l'Allemagne, sous tous les régimes qui ont précédé HITLER, tendait toujours vers un seul but : la modification des clauses du Traité de Versailles par des moyens pacifiques. Cette politique était-elle également la politique d'HINDENBURG ou HINDENBURG serait-il pour une autre solution, par exemple pour une solution de guerre, ~~ou~~ une solution de violence ?

R.- Non, il n'aurait jamais pu être acquis à une telle solution en aucune façon, et même pas si l'Allemagne avait possédé les moyens militaires pour le faire. Il me répétait constamment qu'il fallait éviter à tout prix une nouvelle guerre.

Q.- M. le Président, je voudrais ici attirer l'attention du Tribunal et lui demander de prendre acte d'un passage d'un discours du Comte BERNSDORF, représentant de l'Allemagne à la Société des Nations, du 25 Septembre 1928. Cela se trouve dans mon livre de documents n° 2, page 34. La traduction n'est pas encore prête, mais je pense qu'elle sera prête Lundi.

Je voudrais ensuite me référer et demander au Tribunal de prendre acte d'un extrait du discours du Chancelier du Reich d'alors, BRUNNING, prononcé à Kiehl le 19 Mai 1931. C'est le n° 36 de mon livre de documents n° 2. Je me réfère ensuite à un passage du

H0598 - 0019

discours du Ministre des Affaires Etrangères, K....., successeur et ami du Chancelier du Reich STRESEMANN mort peu de temps auparavant, discours que K..... fit devant une Assemblée de la Société des Nations.

SIR DAVID.- Mylord, je disais au Dr. LUDINGHAUSEN que j'ai la traduction. Je ne sais pas si les membres du Tribunal la possèdent.

LE PRESIDENT.- Sir DAVID, est-ce que les membres du Ministère Public ont déclaré que ce document était pertinent ?

SIR DAVID.- Mylord, nous ne ferons aucune objection à des courts passages, comme cela a déjà été fait auparavant. J'ai déjà expliqué la position du Ministère Public en ce qui concerne le Traité de Versailles et, tant que cette matière sera traitée raisonnablement, nous n'avons aucune objection à formuler.

LE PRESIDENT.- Dr. von LUDINGHAUSEN, le Tribunal a décidé que toute une série de documents qui prouvent l'injustice du Traité de Versailles d'après l'attitude du Ministère Public seront considérés seulement comme des documents historiques. C'est une matière qui n'est pas pertinente. Nous savons seulement que les accusés ont essayé de modifier le Traité de Versailles par la force et nous n'avons pas à discuter son équité.

DR. von LUDINGHAUSEN.- Non, M. le Président. Je ne l'ai pas du tout présenté pour faire une critique du Traité de Versailles, mais bien au contraire pour prouver que même les gouvernements d'avant avaient poursuivi par des moyens pacifiques la même politique que mon client en tant que Ministre des Affaires Etrangères a poursuivi lui-même. Donc avec lui n'intervenait aucune modification dans la politique extérieure de l'Allemagne et dans les rapports de ce pays avec les puissances occidentales. Ce n'est donc pas du tout une critique en soi.

LE PRESIDENT.- Très bien, mais toutes les déclarations que l'accusé a faites dans les dernières cinq minutes avaient trait à l'équité, à la justice du Traité de Versailles.

DR. von LUDINGHAUSEN.- Oui, c'étaient ses déclarations en

H0598 - 0020

général, mais quant à moi mon but ici était simplement de prouver la continuité de la politique allemande.

Quel était votre point de vue personnel en ce qui concerne la politique extérieure à suivre par l'Allemagne au sujet des questions dont nous venons de parler ?

R.- J'étais d'avis que la solution des divers problèmes politiques ne pouvait être obtenue que de façon pacifique et pas à pas. Les conditions préalables pour cela étaient évidemment une égalité de droit totale pour l'Allemagne dans tous les domaines, c'est-à-dire également dans le domaine militaire, en outre, le rétablissement de la souveraineté dans la totalité des limites du Reich et la suppression de toute discrimination. Mais pour obtenir cela, c'était à mon avis la tâche primordiale de la politique étrangère allemande.

Q.- M. le Président, je voudrais de nouveau me référer à l'affidavit déjà cité de l'Ambassadeur Dr. P....., qui se trouve sous le n° 4 dans mon livre de documents, et avec la permission du Tribunal je voudrais, afin de confirmer ce que vient de dire l'accusé, lire une partie du paragraphe portant le n° 12:

"La politique de NEURATH était une politique de compréhension internationale et une politique de paix. Cette politique, en aucune façon, n'était contraire au fait que M. von NEURATH lui aussi aspirait à une révision des clauses trop dures du Traité de Versailles. Il voulait cependant arriver à ce but par des négociations et en aucune façon par la violence. Toutes ses déclarations et toutes ses directives que j'ai vues ou entendues en ma qualité de son collaborateur étaient toutes en ce sens. Le fait que le Baron von NEURATH se considérait comme un gardien de la paix peut être vu le mieux, je pense, dans le fait d'une déclaration qu'il a faite en démissionnant de son poste de Ministre des Affaires Etrangères. Il déclara à ce moment devant un petit cercle de ses collaborateurs que maintenant la guerre ne pouvait plus être évitée. Il voulait sans doute dire par là que la politique étrangère, à partir de ce moment, serait transmise de ses mains à lui dans les mains de gens plus légers".

H0598 - 0021

M. von NEURATH, vous étiez par conséquent absolument d'accord avec von HINDENBURG en ce qui concerne le renoncement complet à tout recours à la violence dans le but d'obtenir des modifications du Traité de Versailles et vous considériez que l'on pouvait arriver à ce but par des moyens pacifiques, et vous étiez un adversaire résolu de tout moyen de violence qui signifierait un immense malheur non seulement pour l'Allemagne mais pour l'univers entier ?

R.- Oui. L'Allemagne et le monde entier se trouvaient encore au moment donné dans la grande crise économique qui avait été engendrée par les décisions du Traité de Versailles. Tout nouveau développement sur le plan guerrier ne pouvait fatalement que conduire à un immense malheur.

Q.- Quelques jours après que, le 2 Juin 1932, vous avez pris vos fonctions de Ministre des Affaires Etrangères, commencèrent les réunions de la Conférence des Réparations, à laquelle vous avez pris part avec M. von PAPEN. Pouvez-vous nous dire en quelques mots quel était le but de cette conférence ?

R.- Les contributions qui pesaient sur l'Allemagne de par le Traité de Versailles et qui n'avaient jamais été fixées devaient être formellement écartées, notamment en ce qui concerne leur total, et ce but a été obtenu.

Q.- Est-ce que, à la même époque, siégeait à Genève la Conférence du désarmement ?

R.- Oui, en même temps, ces pourparlers eurent lieu presque simultanément.

Q.- M. le Président, je me permettrai à cette occasion d'indiquer le fait que la conférence du désarmement avait été décidée à une réunion de la Société des Nations où il avait été question de la sécurité mondiale et également de la limitation des armements. Je voudrais indiquer ici le texte de la décision de la Société des Nations qui se trouve sous le n° 33 de mon livre de documents. Cela se trouve page 90 du livre de documents n° 2.

Pouvez-vous nous donner un court tableau de la façon dont se sont déroulés ces pourparlers ?

H0598 - 0022

R.- Il est bien difficile de donner une représentation brève d'une chose pareille. La Conférence du désarmement avait été décidée par la Société desNations le 25 Septembre 1928, afin de pouvoir arriver au désarmement de tous les Etats,qui avait été prévu par le covenant comme contrepartie pour le désarmement allemand qui avait déjà été réalisé en 1927. Les pourparlers au cours de la Conférence du désarmement furent bientôt ajournés à cause d'une objection faite par les représentants de l'Allemagne. Des pourparlers qui avaient déjà eu lieu après l'ajournement et par cet ajournement même, on pouvait reconnaître au moment donné que les puissances qui n'avaient pas désarmé n'étaient pas prêtes à agir par leur propre désarmement selon les critères et selon les méthodes du désarmement de l'Allemagne présentement réalisées et à agir en conséquence.

Une motion adoptée par la Conférence du désarmement au moment donné s'avérait insupportable pour l'Allemagne et les représentants de l'Allemagne reçurent la directive de déclarer que l'Allemagne ne participerait pas aux travaux de la Conférence du désarmement aussi longtemps que la participation égale en droit de l'Allemagne aux résultats de la Conférence n'aurait pas été reconnue de tous.

Q.-M. le Président, je pense que nous pourrions suspendre la séance maintenant.

(L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR IO MINUTES).

DR. von LUDINGHAUSEN.- M. le Président, je me réfère à votre question qui n'a pas encore reçu de réponse sur différents documents concernant la question dont je vous prie de prendre acte.

J'ai présenté dans mon livre de documents n° 2 sous le n° 40 des extraits du mémoire allemand du 29 Août 193 2. Il s'agit d'extraits qu'a adressés M. von NEURATH à un représentant du service d'information allemand. Ils figurent dans mon livre de documents n° 2 à la page 104. Ce sont ensuite des extraits d'une déclaration de M. von NEURATH devant les représentants de la presse allemande

.../..

H0598 - 0023

le 30 Septembre 1932, n° 45 du livre de documents n° 2. Il s'agit d'un extrait d'une lettre de l'accusé adressée au Président de la conférence du désarmement. C'est le n° 43 dans mon livre de documents n° 2, et pour terminer je voudrais encore vous faire remarquer un discours du représentant allemand à Genève lors de la Conférence du désarmement, qui figure sous le n° 39 de mon livre de documents,d'après lequel on peut constater le développement et l'attitude de l'accusé et en conséquence de la politique allemande à l'égard des négociations d'armement qui eurent lieu le 22 Juillet.

M. von NEURATH, dans les documents que je viens de présenter, on spécifie que la question du désarmement pouvait être résolue uniquement par des méthodes pacifiques et qu'aucune sorte de méthodes de force ne saurait être employée. Est-ce que cela exprime bien quelles étaient vos pensées à ce moment-là et votre conviction et quelles étaient les directives exclusives de votre politique ? Etaient-elles bien exprimées par cela ?

R.- Oui. Pendant toute la durée de mon poste de Ministre des Affaires Etrangères on n'a utilisé aucune méthode qui n'était pas d'usage dans les lois internationales et conforme à ces lois.

Q.- Le 16, des négociations de la Conférence du désarmement devaient recommencer. Quel fut le résultat de cette tentative devant la Conférence du désarmement ?

R.- Tout d'abord la Conférence du désarmement ne se déroula pas immédiatement d'une manière intéressante. Ensuite les soi-disant cinq puissances qui avaient le droit de parler furent envoyées par l'Angleterre. La demande allemande pour l'égalité des droits dans le Traité de Versailles fut en principe reconnue. Après cela les cinq puissances réunies dans le Conseil de la Société des Nations elle-même reconnurent ce fait dans une déclaration que l'Allemagne aurait une fois pour toutes un point de vue d'égalité vis à vis des autres nations et que ce fait était reconnu une fois pour toutes. C'est pourquoi l'Allemagne pouvait

H0598 - 0024

faire valoir son droit de se retirer de la partie 5 du Traité de Versailles en se référant à l'obligation qu'avaient prise les cinq autres puissances elles-mêmes de désarmer. Par cette déclaration des cinq puissances, il était prévu que l'Allemagne prendrait part aux discussions de la conférence du désarmement.

Q.- M. le Président, je tiens à vous faire remarquer le texte de la déclaration des cinq puissances, du 11 Décembre 1932. Il se trouve sous le n° 37 A, dans mon livre de documents n° 2.

En outre, je vous fais remarquer une déclaration de l'accusé T..... quant à la reconnaissance du droit d'égalité qu'aurait eu l'Allemagne. Cela se trouve sous le n° 8 dans mon livre de documents n° 2. C'était l'époque qui a précédé la prise du pouvoir. En Janvier 1933, HITLER fut nommé Chancelier du Reich. C'est ainsi qu'il prit le pouvoir avec la NSDAP.

Avez-vous, lors de cette prise du pouvoir, influencé d'une façon quelconque la nomination d'HITLER comme Chancelier du Reich ?

R.- Non. Lors de la nomination d'HITLER en qualité de Chancelier du Reich, je n'ai pris part à aucun moment aux négociations. Personne, pas même le Président du Reich à cette époque ni un chef du parti, ne m'a demandé mon avis à ce sujet. Quant à des relations plus étroites que j'aurais eues vis à vis d'un chef de parti quelconque, tout particulièrement des chefs du parti nazi, je n'avais pas de relations étroites avec eux. Du reste GOERING et PAPEN ici même ont fait là-dessus des déclarations parfaitement exactes.

Q.- Quelles étaient vos conclusions intérieures au sujet de cette question de nomination d'HITLER comme Chancelier du Reich, en d'autres mots qu'avez-vous pensé de la prise du pouvoir par le Parti ?

R.- J'avais de très vives objections, ainsi que je l'ai dit dès le début; Etant donné la situation dans laquelle se trouvait le Parti et l'impossibilité vis à vis des nationaux-socialistes de former un gouvernement, il n'existait plus d'autre possibilité

H0598 - 0025

si l'on ne voulait pas en arriver à une guerre civile. Etant donné le nombre des partisans d'HITLER, il n'y avait aucun doute que ce gouvernement pouvait durer.

Q.- Pour quels motifs avez-vous donc eu l'attitude que vous venez de nous décrire à l'instant ? Quelle était donc la raison pour laquelle vous avez accepté un poste de Ministre des Affaires Etrangères dans le nouveau gouvernement formé par HITLER.?

R.- Sur la demande préssante du Maréchal HINDENBURG.

Q.- Je me réfère ici à l'affidavit de la baronne de RITTER, n° 3 de mon livre de documents n° 1, et avec l'autorisation du Tribunal je désire en lire un court passage :

"Lorsque, en 1933, un nouveau gouvernement fut formé sous HITLER, HINDENBURG posa comme condition à HITLER que NEURATH demeurerait Ministre des Affaires Etrangères. En conséquence HINDENBURG influença NEURATH pour qu'il reste et NEURATH remplit le mieux qu'il put le désir d'HINDENBURG. Je sais que NEURATH avait souvent des objections importantes à formuler. Il était d'avis que c'était son devoir patriotique de demeurer. Je me souviens, entre autres, d'un fait particulier. Il faisait une comparaison entre un rocher qui était dans la mer et qu'il essayait de maintenir contre les flots. Il disait pourtant que son influence pourrait ne pas être heureuse. Il disait fréquemment ;-Si les Allemands s'étonnent que je demeure dans ce gouvernement et sous ce régime, ils penseront toujours au désavantage sans réfléchir combien peut-être je pourrai leur éviter de désagrément. Ils oublieront combien il faut de force pour lutter contre le "Myrmidon"....d'HITLER. C'est ainsi que la Baronne von RITTER prétend prouver que le baron von NEURATH a fait tous ses efforts pour empêcher une influence néfaste du gouvernement hitlérien.

Savez-vous pour quel motif HINDENBURG a demandé que vous demeuriez dans le Cabinet d'HITLER comme Ministre des Affaires Etrangères ?

R.- Pour pouvoir continuer une politique extérieure pacifique. Etant donné sa nature impulsive, il pen-

H0598 - 0026

sait que je pourrais modérer HITLER pour servir de frein à sa politique.

Q.- Est-ce qu'HINDENBURG n'a pas posé comme condition à pour HITLER, qu'il soit Chancelier du Reich, qu'il vous prenne dans son Cabinet comme Ministre des Affaires Etrangères ?

R.- Oui, c'est en effet ce qu'il m'a dit plus tard.

Q.- Je tiens à vous faire remarquer ici l'affidavit de l'ancien Ambassadeur von P..... , n° 4 de mon livre de documents, et je voudrais en lire un court passage :

"HINDENBURG conservait ses idées politiques en tant qu'elles étaient conservatives"..

LE PRESIDENT.- Cela se trouve à quelle page ?

Q.- C'est à la page 27. C'est le n° 4. : "HINDENBURG, quant à sa position politique en tant qu'il était conservateur, se trouvait à peu près du même avis que le Baron von NEURATH. Que lui-même, contrairement aux idées d'HITLER et sous la forte pression du développement de la politique intérieure d'HITLER, lui ait passé le pouvoir, cela était une chose claire pour tous ; c'était une question de confiance. S'il tenait à ces faits et s'il a même spécifié que son ancien conseiller de politique extérieure NEURATH demeure à son poste, ce fut sans aucun doute uniquement parce qu'il tenait à garder parmi ses forces nouvelles qui lui étaient certainement personnellement désagréables et non sympathiques un point de repère et parce qu'il voulait ainsi, du moins en ce qui concerne la politique extérieure, arriver à maintenir la paix".

Avez-vous parlé de la question avec HINDENBURG et de votre répugnance et de vos objections à entrer dans le cabinet formé par HITLER ? Le lui avez-vous dit ?

R.- Oui, je ne lui ai pas laissé là-dessus le moindre doute.

Q.- Qu'est-ce qu'HINDENBURG vous a répondu alors ?

R.- Il me dit : - Je veux faire ce sacrifice, sans cela je n'aurai plus une heure de tranquillité. HITLER ne connaît rien du tout et n'a aucune expérience dans la politique extérieure.

.../..

H0598 - 0027

Q.- Est-ce là-dessus seulement et pour ce motif que vous vous êtes décidé à entrer dans le Cabinet d'HITLER ?

R.- Oui. M. le représentant du Ministère Public britannique, Sir DAVID, lors de la séance du 1er Mars de cette année a prétendu qu'en entrant dans ce cabinet d'HITLER j'aurais vendu mon honneur et ma réputation. Je tiens à dire que ce point de vue est pour moi extrêmement blessant.

Q.- M. le Président, je vous parle d'une seule phrase qui figure dans le questionnaire. C'est le document n° 13 de mon livre de documents, et je voudrais citer l'introduction qui a eu lieu au mois d'Avril 1936. Cela figure à la page 55 de l'exemplaire allemand qui est rédigé ainsi. Cela fait ressortir tout particulièrement le point de vue de M; von NEURATH.

"Il m'est pénible que ces Allemands qui voient clair et qui connaissent si bien la psychologie, qui prétendent vouloir travailler pour leur patrie, se placent sous l'incompétence totale d'HITLER et de ses acolytes".

Avez-vous, lors de cette conversation avec HINDENBURG, promis à ce dernier de rester dans le Cabinet aussi longtemps que ce serait possible pour vous de mener par une voie pacitique la politique extérieure et d'éviter toutes les choses fâcheuses, ceci même si HINDENBURG avait les yeux fermés ?

R.- Oui. Ce dernier désir, il me l'a fréquemment renouvelé.

Q.- C'était sans doute aussi le motif pour lequel, après la mort d'HINDENBURG, vous êtes demeuré dans votre poste ?

R.- Oui. En outre j'avais constaté entretemps qu'HITLER, étant donné son tempérament, faisait des démarches souvent inconsidérées et que la paix pouvait être mise en danger par ce fait. Mais à plusieurs reprises j'avais fait aussi l'expérience que, dans des cas semblables, mes objections étaient acceptées.

Q.- Le Ministère Public, ainsi que vous le savez du fait de votre poste de Ministre des Affaires Etrangères dans le Cabinet d'HITLER, du fait que vous étiez demeuré dans le cabinet d'HITLER après la mort d'HINDENBURG a formulé contre vous un violent reproche.

H0598 - 0028

R.- Je ne peux absolument pas comprendre comment on peut me faire un reproche quelconque pour une chose pareille. Jamais je n'ai appartenu à un parti quelconque. Jámais je n'ai juré fidélité à un programme quelconque d'un parti et je n'ai pas non plus juré fidélité à des chefs de partis. Sous le gouvernement impérial j'avais déjà servi. Le gouvernement socialiste m'a demandé de rentrer dans le corps diplomatique et j'ai été nommé par ce gouvernement Ambassadeur. J'ai servi les gouvernements démocratiques, socialistes et conservateurs, et cela sans que je me sois identifié avec leurs propres programmes. Souvent j'ai été en opposition avec les différents gouvernements de partis et surtout et uniquement dans les intérêts de ma patrie. J'ai essayé de travailler en collaboration avec les autres puissances. Il n'y avait pour moi aucune raison de me dresser contre le gouvernement nazi et surtout de ne pas faire la tentative de travailler avec lui. C'était à l'époque mon avis qu'en qualité seulement de membre du gouvernement on pouvait arriver à poursuivre ces buts. La liberté était interdite en Allemagne ou tout au moins rendue très difficile. La liberté individuelle était en danger. Du reste elle l'est dans d'autres pays. Les choses ne sont pas différentes dans les autres pays, je veux dire que parlà le fait que différents partis prennent part au Guvernement . Je vous rappelle par exemple que j'ai vu aussi biendans ungouvernement conservateur que dans un gouvernement travailliste unhomme qui remplissait les fonctions de sous-secrétire d'Etat .

H0598 - 0029

L.C. 1
22 Juin 1946
12 à 13 h.

Q. - Pourquoi après le 30 Juin 1934 et les évènements sanglants de ce jour, pourquoi etes-vous encore resté dans le Gouvernement ? Et pourquoi n'avez-vous pas donné votre démission ? Vous savez que le Ministère Public conclu vous en fait un reproche ?

R. - Sans tenir compte du fait de la description d'Hitler d'alors, du putsch et d'après laquelle il me fallait déduire qu'il s'agissait d'une révolte extremement dangereuse, n'oubliez pas que j'avais déjà vu une série de révolutions, meme la Révolution russe, la révolution fasciste à Rome. J'avis vu que lors de révolutions semblables frequemment des innocents sont obligés d'en souffrir. Je me basais sur l'attitude d'Hindenburg à cette époque qui, si j'avais voulu prendre ma décision me l'aurait jamais autorisée.

Pour prouver que je prenais au sérieux la description que j'avais donné à Hitler de la gravité de la situation, je voudrais vous dire que ce jour, c'est-à-dire le 30 Juin j'avais invité/ unenvoyé de l'empereur du Japon à Berlin à déjeuner. A ce repas le général Von Fritsch et une série d'autres officiers supérieurs et fonctionnaires avaient pris part également. Le prince ne vint pas à notre repas, c'est-à-dire qu'il n'arriva qu'une heure après. Lorsque je lui demandai pourquoi, j'appris que sa maison était entourée de de SA et que le Prince avait été arreté par des SS qui l'empèchèrent de pénétrer dans sa maison.

Quelques jours plus tard le général Von Fritsch me dit après qu'ilm'eut raconté les évènements du coté militaire, si je savais que lui-meme et moi-meme nous figurions sur la liste de Roehm. Je crois quece qu'a dit le témoin Gisevies que la révolte était si peu

H0598 - 0030

important , que ceci n'est pas conforme au fait.

Q. - Avant de vous décider à entrer dans le Cabinetde Hitler, avez-vous parlé à Hitler des motifs et des directives de la politique extérieure que vous aviez l'intention de suivre ?

R. -Oui. Je lui ai dit que nos buts ne pouvaient etre atteints que par des voies de négociation et par conséquent que nous ne pourrions arriver ainsi à la situation internationale que nous désirions.que cela demanderait beaucoup de patience. Hitler parut comprendre cela à l'époque. et j'avais lameme impression,même pendant l'année suivante. Je suis convaincu qu'a ors il avait l'intention de poursuivre ces directives et qu'il était complètement d'accord et sincère. Il spécifia entre autre et toujours qu'il savait ce que c'était que la guerre et ne voulait pas en refaire une.

Dr Von LUEDINGHAUSEN.-

R. - Je prie à ce sujet le Tribunal de se reporter une fois de plus à la déclaration sous foi du serment de l'ambassadeur Fruefer n° 4 de monLivre de document n° 1. et avec l'autorisation je désire citer ce qui suit :

." La politique de Von Neurath était une po-
" litique de uniquement de compréhension internationale
" et de paix."

C'est à la p. 29.

" Cette politique n'était aucunement en contradiction avec le fait que M. VonNeurath envisageait et exigeait une révision des dures conditions du traité de Versailles; mais ilvoulait obtenir cela par la voie des négociations et en aucun cas par des méthodes de force"

H0598 - 0031

Ensuite à la meme page...

LE PRESIDENT. - Vous avez lu cela déjà.

DR VonLUEDINGHAUSEN. - Oui, précisément. Je voulais vous lire encore un autre passage.

" Je suis certain que le Baron VonNeurath ainsi "que les autres fonctionnaires du Ministère des Affaires E- " trangères, ne savaient rien de concret au sujet des plans " que projetait Hitler. Au contraire, dans les premières " années, onpouvait engénéral ajouter foi aux déclarations " pacifiques des chefs nationaux socialistes. Je suis pour " ma part d'avis que dans les premières années, ilsne désiraient " raient pas du tout en arriver à une guerre.Oncroyait es- " pérer bien davantage dans les milieux plus élevés du parti " oùVonNeurath n'était pas estimé du tout., car il pouvait " etre possible d'arriver à obtenir des lauriers faciles sans " avoir de guerre. Le vent de folie qui surgit par la suite " des années et qui tombait jusque dans la mystique ,amena " les gens dans la plus grande erreur qinsi qu'Hitler et son " entourage à envisager une guerre meme par les moyens de force. Nous, les fonctionnaires du Ministère des Affaires " Etrangères et avec nous leurs chefs, le Baron VonNeurath, " nous les connaissions comme se développant de plus en plus. " Jusqu'au début de l'an 1936 environ, très peu de fonction- " naires avaient été admis dans le parti, qui, aussi bien " du coté de l'Etat-Major considérait avec méfiance cesnou- " veaux membres du parti. "

LE PRESIDENT. - Cela c'est de la discussion.

DR LUEDINGHAUSEN.- Je vais avoir fini, Monsieur le Président.

Q. - Avez-vous considéré d'une façonquel-

H0598 - 0032

conque le programme nazi envisagé hier ou un conflit quelconque avec d'autres puissances ?

R. - Non, au contraire, contrairement à ce qu'a dit le Ministère Public qui n'entend pas la vérité, je ne peux avec la meilleure volonté du monde considérer des intentions belliqueusespour le cas où onn'arriverait pas à atteindre notre but par des voies pacifiques. et je sais aussi d'après les différentes déclarations que m'a faites Hitler que lui-même à l'époque au début de songouvernement n'y pensait pas du tout. Il voulait avoir des rapports aussi étroits que possibles avec l'Angleterre , et avec la France pour arrigerà une amitié stable pour les deux peuples. Cesderniers points il me l'a souvent confirme et en particulier qu'après le plébisciste de la Sarre il déclarait renoncer une fois pour toute à l'Alésace.

Q. - Le Ministère public vous reproche tout particulièrement d'avoir pu déduire d'après le programme nazi que lesnazis avaient des buts de politique extérieure particulièrement agressifs et qu'en conséquence il désirait en arriver à une guerre et cela dès le début. Il dit :

" Nous demandons que tous les Allemands se mettent d'accord sur la base du droit international pour en arriver à former une grande Allemagne,nous demandons l'égalité pour le peuple allemand vis à vis des autres nations. Nous demandons que soit supprimé lesTraitésde Versailles et de Saint-Germain. "

R. - Avec la meilleure volonté du monde je ne puis aujourd'hui reconnaitre que dans cette phrase il

H0598-0033

y a une intention agressive. Le droit des peuples de disposer d'eux-memes est un droit reconnu au point de vue international et la condition absolue d'unpays moderne. Tout cela est aussi en théorique, meme sur la base du Traité de Versailles ;.... (?) et sur cette base eut lieu le plébisciste. Le fait que tous les Allemands doivent se réunir pour faire reconnaitre les principes d'égalité, est au point de vue du droit international une chose parfaitement admise. Le fait d'écarter les conditions humiliantes du Traité de Versailles, par la voie d'une modification du traité était en fait le but principal de la politique extérieure allemande.

Ainsi qu'onl'adit déjà de meme que le gouvernement national/socialiste et les gouvernements socialistes et démocrates qui l'avait précédé le désiraient également, je ne vois pas ici comment on peut admettre qu'on a des intentions agressives parce qu'unpeuple demande à etre délivré de la charge d'une injustice qui pèse sur lui. surtout si on cherche à atteindre cela par des voies pacifiques.

Je tiens encoreà dire que c'est la politique extérieure que j'ai toujours représentés jusqu'au moment où à la fin de 1937 je dus reconnaitre qu'Hitler considérait que la guerre était un moyen d'imposer sa politique. Ainsi que je l'ai dit plus haut, avant on n'envisageait meme pas la guerre.

; -Quels furent les résultats de la prise du pouvoir en Allemagne par Hitler vis à vis de l'étranger ?

H0598 - 0034

R. - On sentit tout de suite que la situation se tendait, qu'ily avait une méfiance de la part des autres gouvernements. La méfiance était absolument facile à constater. Moi, surtout, en subis les conséquences. Dans la conférence économique en 1933 à Londres lorsque j'ai eu l'occasion de parler avec de nombreux membres d'autres délégations, cela me permit de me mettre parfaitement au courant de cette modification dans l'état d'esprit. Le résultat de cet état d'esprit en pratique fut surtout une grande réserve dans les négociations, tout particulièrement lorsque recommanàa la conférence du desarmement.

DR VON LUEDINGHAUSEN. - Monsieur le Président, je tiens ici à mer reporter à une lettre que je présente comme n) 11 de monLivre de Document. C'est un rapport de M. VonNeurtah au Président du Reich Hindenburg sur la conférence de Londresn daté du 19 Juin 1933. Je pense que je peux citer un court passage :

"Malheureusement il me faut dire que les im-
" pressions reçues ici m'inquiètent beaucoup sur la
" base du rapport de notre chef de mission."

LE PRESIDENT. - Quelle page ?

DR VON LUEDINGHAUSEN. - p. 47.

LE PRESIDENT. - Vous lisiez à la p. 47 ?

DR VONLUEDINGHAUSEN. - 47, oui.

LE PRESIDENT. - Continuez.

DR VON LUEDINGHAUSEN. - Sur la base des rapports de notre chef de mission j'étais préparé pour des aspects péninles, et à unmauvais jugement de la

H0598 - 0035

de la part de l'étranger, cependant malgré toutes mes craintes j'avais espéré que les choses ne seraient que provisoires et que beaucoup de difficultés s'aplaniraient. Mais mes craintes se sont déclarées plus justifiées que mes espérances. J'ai à peine reconnu Londres. Je trouvai un état d'esprit, surtout dans le monde britannique et aussi dans les milieux internationaux, qui montrait une réserve du point de vue politique vis à vis de l'Allemagne que nous ne saurions prendre trop au sérieux.

Q.- Dans le Comité Central de la Conférence du Desarmement, on arriva à continuer les négociations. C'était au cours de l'hiver 1933-1934. Pouvez-vous nous dire brièvement la course des négociations au début et plus tard ?

R. - Les négociations furent traitées d'abord sur unplan français du 14 novembr 1932. Ce plan envisageait la mldification de l'armée de métier par ce fait que le service militaire serait très baccourci, car d'après le point de vue présenté alors par le représentant français, il ne pouvait exister des armées que comme des armées défensives. L'armée de métier se composait de soldats de carrière présentant un caractère offensif. Ce point de vue de la France était parfaitement nouveau, et non seulement le contraire du point de vue qu'on avait toujours eu en France, mais aussi c'était en contradiction avec les conditions prévues dans le Traité de Versailles pour le desarmement de l'Allemagne. Cela signifiait donc que l'Allemagne devait supprimer son armée existante de 100.000 hommes. Enoutre, la France publia encore avec ce nouveau plan qu'elle n'avait pas l'intention de desarmer. Ceci fut dit par unreprésentant de la nationfrançaise, M. Paul Boncour, dans la séance du 8 février 1933.

Le meme pointde vue était représenta par

H0598 - 0036

la France lors des délibérations quant au programme de travail qu'avait présenté l'Angleterre, le 30 Janvier 1933 par lequel l'Angleterre proposait de hater les pourparlers dans la Conférence. Cette tentative de hater les choses, qui proposait d'arranger les choses selon les diverses tendances desnations intéressées échoué étant donné l'attitude intransigeante de la France.

Ensuite, une modification du programme fut tentée pour essayer de vaincre ces difficultés; on discuta beaucoup sur la question de la force de l'armée.

DR VON LUEDINGHAUSEN. -

R. - Je présente à ce sujet un document enpriant le Tribunal de bien vouloir en prendre acte. Il s'agit du document n° 49, dans monlibvre de document n° 2. Il contient des extraits du programme de travail anglais du 30 Janvier 1933. En outre, mondocument 46, de monlivre de document n° 2, qui renferme des extraits sur le plan français quant au système d'applicationpour les armées suropéennes et, en conclusion, le N° 47, de monlivre de document n° 2, qui contient des extraits du discours de M. Von Beurath lorsde la séance de la Société des Nations du 7 décembre 1942 ou avaient eu lieu jusqu'à présent les négociations en question.

Q. - Quelle était donc l'attitude de la Conférence du Désarmement pour la question de la diminution de la force armée ?

R. - Ilme faut me référer ici à des motifs différents car il n'est pas possible de me rappeler les dates individuelles, lesformulés de présentation de documents de propositions. Il m'est impossible de les avoir en tete. C'est une question qui est tellement étendue que je ne puis faire autrement. Et je suis obligé de me référer à des

H0598 - 0037

notes que j'ai prises.

LE PRESIDENT. - Dr Luedinghausen, nous avons passé toute la matinée, et ne sommespas encore arrivés à 1933. Vous détaillez trop, et beaucoup de vos efforts tendent à démontrer que le Traité de Versailles n'était pas juste.

DR LUEDINGHAUSEN. - Monsieur le Président, si vous permettez, je voudrais vous répondre ce qui suit : je ne veux pas prouver les injustices du Traité de Versailles.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous continuer votre interrogatoire, mais vous le détaillez trop jusqu'ici.

DR LEUDINGHAUSEN. - Oui, bon.

Le 16 mars le Président du Conseil des Ministres ...

LE PRESIDENT. - Nous n'avons rien à voir avec ce programme de desarmement.

DR LUEDINGHAUSEN. - Non, mais Monsieur le Président, ilnous faut bien montrer quel était l'état d'esprit pour pouvoir expliquer ensuite les motifs pour lesquels nous nous sommes retirés de la Société des Nations. C'est en 1933 que l'Allemagne s'en est retiré.

LE PRESIDENT. - Iln'y a aucune accusation contre Von Neurath disant qu'il aurait influencé le Gouvernement allemand dans ce but.

VON LUEDINGHAUSEN. - Je ne puisexpliquer le retrait de la Société des Nations de l'Allemagne qu'en me référant aux évènements antérieurs. Je ne peux pas dire en trois mots ceci. Ilme faut pourtant développer comment

H0598 - 0038

la situation a surgi, de telle sorte que le Gouvernement allemand n'avait plus autre chose à faire qu'à quitter la conférence du Desarmement et la Société des Nations, car plus tard également on a fait le reproche au gouvernement allemand d'avoir pris la décision de réarmer.

Dans l'Histoire et dans la politique, il y a des évènements, des décisions, des négociations, et cela ne surgit que lorsqu'il y a eu des préparatifs avant. Au point de vue du développement de la situation politique il s'agit là d'un développement qui a duré plusieurs années, et non pas de décisions rapides. Je ne peux pas dire ici qu'il y a eu unordre militaire, et dire que ce motif a été basé sur le fait qu'il y avait unordre semblable d'un adversaire. Il me faut ici décrire comment aux cotés des négociations....

LE PRESIDENT. - Nous n'avons pas besoin de toutes ces discussions, notre désir est que vous continuiez à faire l'interrogatoire. Vous avez passé jusqu'ici toute la matinée et n'etes pas encore arrivé à 1933.

LE TEMOIN. - Monsieur le Président, je veux essayer de m'expliquer brièvement jusqu'à cette époque du retrait de la Société des Nations, etde la Conférence du Desarmement de l'Allemagne.

Les négociations, ainsi qu'onl'a dit, ont duré toute l'année 1933, surout au cours de l'étéLEnautomne, il y a eu à nouveau une séance de la Conférence du Desarmement au cours de laquelle toujours et toujours on reprit les memes sujets. Il résulta de cette conférence que le desarmement était refusé definitivement par les puissances de l'Ouest, et ce fut là le motif pour lequel nous nous sommes retirés de la Conférence du Desarmement, parce que tout d'abord, nous ne pouvions faire aucun travailutile, et ensuite parce que nous ne pouvions plus rien y

la Société des Nations parce que nous ne pouvions plus rien y

H0598-0039

faire. voici ce que je voulais vous dire sur notre retrait de la Société des Nations.

Les motifs qui nous décidèrent à agir ainsi, je les ai expliqués assez clairement ici, je les ai exprimés aussi dans un discours qui é été indiqué à mon défenseur.

DR LUEDINGHAUSEN. - De quelle date vous parlez M. Von Neurtah ?

R. - Le 16 octobre 1933 J'a la date sous les yeux. C'était dans la presse étrangère. Dans ce discours j'ai expliqué que le retrait de la Conférence du Desarmement et de la Société des Nations ne signifiait en aucun cas que l'Allemagne ne voulait prendrepart à aucune négociations avec les autres puissances surtout avec les puissances de l'Ouest.

Dr LUEDINGHAUSEN. - Monsieur le Président, des extraits de ce discours se trouvent sous le n°. 50 de mon livre de document. Je les présente au Tribunal. Je tiens à faire remarquer précisement ce que vient de dire Von Neurath Je pense que je pourrai renoncer à lire les passages, mais je pense qu'en rapport avec cela je puis faire remarquer le document qué j'ai présenté déjà precedemment pour que vous ayez une idée de la fçon dont les faits se sont déroulés jusqu'à la mi-octobre.

Puis-je vous faire remarquer aussi le document à 56. C'est un discours de Von Neurath dans la presse étrangère ; une déclarationde Hitler au peuple allemand n° 58; le document dont je viens de vous parler n° 59; le mémoire allemand quant à la question de l'armement, et de l'égalité des droits, du 18 écepbre 1933., document 61.

Dans xxx Mon livre de document n° 62 , ily a u interwiew de M. Von Neurath avec le représentant berlinois du New York Times du 29 février 1934; la réponse allemande au

H0598 - 0040

mémoire français du 1er janvier 1934, n° 64 de monlivre de document n° 3 ; le mémoire du 30 mars 1940, n° 67; le discours du président de la Conférence du Desarmement Sir Neville Henderson du 10 avril 1934; et enfin, l'aide-mémoire du Gouvernement du Reich allemand à la suite du mémorandum anglais sur la Conférence du Dezarmement.

J'entendsà l'instant que j'ai dit unmauvais prénom. C'était Arthur Henderson.

Q.- Vers la mi-avril 1943 il se produisit un évènement considérable?Voulez-vous nous dire quelque chose car cette déclarationparle d'une modification complète de la politique européenne.

R. - Dans cette note de la France, je crois que c'était une note française, au gouvernement britannique enréponse à une question anglaise et à unmémoire allemand du 13 mars 1934, dans lequel onparle de la continuation des négociations. On cite là le s discours faits devant la presse berlinoise. Mais cette note française dit que les efforts quant à la question du desarmement, s'était heurtée une fois de plus au refus catégorique du Gouvernement français.

Q. - Je vous prie de vous reporter à différents documents quej'ai présentés dans mon Livre de document n° 3, au n° 66. Il y a un extrait du discours du président du Conseil des Ministres en Belgique, en mars 1934; un extrait du journal de l'ambassadeur Dodd, n° 63;ensuite le numéro 70, c'est un extrait de la note dont on vient de parler du Gouvernement français adressée au gouvernement britannique, le 7 avril 1934 et du discours du Ministre des Affaires Etrangères Von Neurath devant les représentants de la presse berlinoise parlant des propositions de la note française.

Le numéro 74 de monlivre de Document, enfin, pour terminer encore un extrait du discours du plénipoten-

H0598 - 0041

tiaire américain à la Conférence du Desarmement Norman Davies du 29 mai 1934.

Comment pouvez-vous expliquer cette modification de la politique européenne ?

LE PRESIDENT. - C'est le numéro ... ?

DR LUEDINGHAUSEN.- C'est le dernier, Monsieur le Président ? 76.

LE PRESIDENT. - Continuez.

LE TEMOIN. - Avant de répondre à cette question, peut-être pourrai-je me reporter à une autre question. Le Ministère Public m'a lu un discours d'Hitler du 23 septembre 1939,un discours qu'ila adressé aux chefs de l'armée, et dans lequel il parle des mesures politiques et administraitves qui étaient la conséquence directe de la guerre.

LE PRESIDENT. - Avec la traduction ,j'ai entendu 23 septembre ?

LE TEMOIN.- C'est le 23 septembre.

LE PRESIDENT. - 1939.

L'ACCUSE. - Le Ministère public croit comprendre que du fait que l'Allemagne se serait retirée de la Conférence du Desarmement et de la Société des Nations,elle avait des intentions agressives, et on me le reproche.

Ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises, c'était en 1937, et il n'y avait de préparatifs ni d'agression ni riende semblables. Hitler a tenu le discours dont onparle dans l'accusation 6 ans après les évènements, et un an et demi après que je m'étais retiré de monposte de ministre des Affaires Etrangères. Ilest clair qu'aux yeux d'unhomme comme Hitler ces évènements dans unmoment semblable , après

H0598 - 0042

la victoire de la campagne de Pologne, se représentait cela différemment que ce n'était en réalité. Mais ces évènements, étant donné la date à laquelle ils se passaient, il faut les considérer au point de vue historique, et les juger selon le moment où ils se sont passés.

Je veux maintenant répondre à la question posée : a mon avis, les motifs étaient plus ou moins dans le fait qu'au cours des négociations diplomatiques qui avaient lieu, l'Angleterre et l'Italie n'étaient plus tout à fait d'accord avec la France, et n'étaient plus non plus tout à fait disposées à admettre le point de vue rigide de la France quant à la question du desarmement de l'Allemagne et ces deux pays n'étaient plus disposés à partager le point de vue de la France.

Les états neutres étaient également du meme avis que, nous, le Danemark, l'Espagne, la Norvège, et la Suisse, dans une note qu'ils adressèrent à la Conférence du Desarmement le 14 avril 1934. ne partageaient plus le point de vue français. La France craignait certainement à cette époque de se trouver isolée, et de se trouver ainsi dans le danger de ne plus pouvoir faire ~~ka kai~~ valoir son refus de tout réarmement de l'Allemagne. Moi-meme, cette attitude de la France, du point de vue allemand, je crois que j'en ai parlé déjà. J'en ai traité dans mon discours du 27 avril 1934 et j'ai pris position contre cette attitude de la France.

DR LUEDINGHAUSEN.- Comment se produisirent les résultats de la note du 17 avril de ~~qui ont fait~~ la France pour cette propre politique dont vous venez de parler ?

R. - Peu de jours après l'envoi de cette note le Ministre des Affaires Etrangères d'alors,

H0598 – 0043

L.C. 15
22 Juin1946
12 à 13 h.

M. Barthou ont repris unvoyage à l'Est, à Varsovie, et à Prague.

Ainsi qu'onle constatera rapidement le but de ce voyage enPologne et enTchécoslovaquie, qui devait constituer un terrainpour la reprise des nos relations diplomatiques avec ces pays, et les autres pays, c'est-à-dire la petite -entente...

DR LUEDINGHAUSEN. - Avec la Russie.

R.- Oui, et l'Union soviétique. Il avait en vue de préparer un terrain de négociations pour que la Russie elle aussi trouve sa voie dans la politique européenne. Les efforts de Barthou furent couronnés de succès La Pologne et la Tchécoslovaquie et la Roumanie reprirent les relations diplomatiques avec la Russie et Barthou entreprit un second voyage avec l'accord de tous les états de la Petite Entente, c'est-à-dire qu'il fit le pacte de l'Est suggéré par la France et la Russie.

Q. - Est-ce que ce n'est pas enmeme temps qu'il y eut des négociations sur unpacte à l'Est qui plus tard également devait constituer un instrument contre l'Allemagne ?

R. - Oui, je viens d'enparler. On présenta un pacte de l'Est et enprincipe nous l'avons admis. Mais nous devions prendre de telles obligations plus tard que nous n'aurions pas pu les tenir, par exemple des obligations en cas de conflits qui surgiraient entre les nations de l'est . Nous n'étions pas enmesure de remplir ces obligations, et c'est pourquoi ce pacte de l' Est ne réussit pas.

H0598 - 0044

L.C. 16
22 Juin1946
12 à 13 h.

DR LUEDINGHAUSEN.- Je tiens à vous faire remarquer les trois documents qui confirment les déclarations du témoin, document n° 312. C'est uncommuniqué officiel quant aux conversations de Varsovie , de la part du Ministère des Affaires Etrangères du 24 avril 1934,n° 73; un communiqué officiel sur les conversations de Prague du Ministre des Affaires etrangères français du 27 avril1934,et un extrait du iscours du Ministre de Affaires Etrangères français du 30 mai 1934.

Quelle fut donc la politique que vous avez coninué de faire après la rupture assez brutale des négociations entrainées par cette note française ?

R. - De notre part, nous tentames d'abord de faire des négociations avec les puissances individuelles pour faire reconnaitre pratiquement notre droit à l'égalité et surtout un accord général entre les peuples pour arriver à maintenir un état ~~xxxx~~ paix durable.

J'avais aussi donné ordre aux misions allemandes à l'étranger d'avoir des conversations avec les gouvernements respectifs. Hitler était décidé pour que les négociations reprennent leur cours à accepter une invitation de Mussolini,de se rendre à Venise sur mes conseils. Le but de cette rencontre était ainsi que Mussolini l'a dit plus tard, de tenter d'éclaircir l'horizon européen qui commençait à s'assombrir. Après son retour de Venise Hitler a tenu un grand discours dans lequel il confirmait les désirs de paix de l'Allemagne.

DR LUEDINGHAUSEN. - Monsieur le Président, je vous prie de vous reporter à mon document 80 de monlivre de document n° 3. C'est un extrait du discours d'Hitler dont onvient de parler à Gera le 17 Juin1937. Evidemment je ne vournis que la partie qui concerne la politique extérieure. Mon-

H0598-0045

sieur le Président,voulez-vous interrompre ?

LE PRESIDENT. - La Cour espère que lorsque vous continuerez lundi vous pourrez moins détailler l'histoire politique qui est connue de tout le monde, surtout connue par la Cour qui l'a déja entendu avant.

DR LUEDINGHAUSEN.- Je ferai tous mes efforts, Monsieur le Président.

-Le Tribunal d'ajourne jusqu'àu 24 Juin à 10 h.-